

**CONDITIONS D'ADMISSION EN MASTER
MENTION MATHÉMATIQUES ET APPLICATIONS
MATHÉMATIQUES**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2017-2018

Accès en 1^{ère} année de Master mention Mathématiques et Applications Spécialité Statistique Parcours Biostatistique et Statistiques Industrielles :

L'admission sera uniquement sur dossier et après avis favorable de la commission pédagogique pour les titulaires d'une L3 de mathématiques d'une université française ou étrangère ou pour les titulaires d'un autre diplôme.

Accès en 2^e année :

Accès sur dossier et après avis favorable de la commission pédagogique.

Accès en 1^{ère} année de Master mention Mathématiques et Applications Spécialité Calcul Scientifique et Mathématiques de l'Information :

L'admission sera uniquement sur dossier et après avis favorable de la commission pédagogique pour les titulaires d'une L3 de mathématiques d'une université française ou étrangère, d'une Licence de physique ou d'informatique, ou pour les titulaires d'un autre diplôme.

Pré-requis : bonnes bases en analyse, en algèbre et en informatique. Goût pour la programmation, l'algorithmique et les applications des mathématiques.

Accès en 2^e année :

L'admission sera uniquement sur dossier et après avis favorable de la commission pédagogique pour les titulaires du M1 ou équivalent en provenance d'autres formations.

Pré-requis : bonnes bases en analyse, en algèbre et en informatique. Goût pour la programmation, l'algorithmique et les applications des mathématiques.

Accès en 1^{ère} année de Master mention Mathématiques et Applications Spécialité Mathématiques Fondamentales :

L'admission sera uniquement sur dossier et après avis favorable de la commission pédagogique pour les titulaires d'une L3 de mathématiques d'une université française ou étrangère ou pour les titulaires d'un autre diplôme.

Accès en 2^e année :

L'admission sera uniquement sur dossier et après avis favorable de la commission pédagogique pour les titulaires du M1 ou équivalent.

Les étudiants de M1 de la spécialité *Mathématiques Fondamentales* qui ont validé leurs deux semestres de M1 avec une moyenne supérieure ou égale à 12 ont la garantie de poursuivre leurs études dans le M2 de la même spécialité.

Accès en 2^e année de Master mention Mathématiques et Applications Mathématiques Fondamentales – Parcours Préparation Agrégation :

L'admission sera uniquement sur dossier et après avis favorable de la commission pédagogique pour les étudiants titulaires d'un M1 de mathématiques ou équivalent.

Préparation Agrégation :

L'admission sera uniquement sur dossier après avis favorable de la commission pédagogique pour les titulaires d'un M2 de mathématiques ou d'un autre diplôme.

Les candidats devront préalablement effectuer une pré-candidature en ligne sur le site de l'UFR :

<http://mathinfo.unistra.fr>

pour les Masters 1 de Mathématiques du **30 mars 2017 au 13 juin 2017** (date limite d'envoi des dossiers le **20 juin** – cachet de la poste faisant foi)

pour les Masters 2 de Mathématiques : du **30 mars 2017 au 29 août 2017** (date limite d'envoi des dossiers le **05 septembre** – cachet de la poste faisant foi)

pour Préparation à l'Agrégation : du **30 mars 2017 au 29 août 2017** (date limite d'envoi des dossiers le **05 septembre** – cachet de la poste faisant foi)

à l'adresse suivante :

Service des Études et de la Vie Étudiante (SEVE)
de l'UFR de Mathématique et d'Informatique
7, rue René Descartes
67084 STRASBOURG CEDEX

Cas particuliers :

Les **étudiants passant la seconde session d'examens** dans leur diplôme en cours doivent impérativement déposer leur dossier avant cette date butoir. Ils devront obligatoirement joindre à ce dossier le relevé des notes de la première session d'examens.

Les **étudiants qui suivent un stage durant l'été** et qui n'auront donc leur diplôme qu'en septembre, doivent impérativement déposer leur dossier avant les dates butoir.

Dans ces deux cas, l'admission éventuelle par la Commission est alors soumise à l'obtention du diplôme en cours. Si l'étudiant est admis, le diplôme devra être présenté lors de l'inscription administrative.

Examen des dossiers :

Master 1^{ère} année : les décisions de la Commission vous concernant vous seront adressées par courrier début juillet. Aucun renseignement ne sera communiqué par téléphone.

Master 2^e année : les décisions de la Commission vous concernant vous seront adressées par courrier début juillet pour les dossiers arrivés jusqu'au **20 juin 2017** et début septembre pour les dossiers arrivés jusqu'aux dates indiquées ci-dessus. Aucun renseignement ne sera communiqué par téléphone.

Tout dossier parvenant au service de scolarité au-delà des dates fixées sera rejeté.

Inscription administrative

L'autorisation accordée ne constitue en aucun cas une inscription administrative.

Après avis favorable de la Commission, l'étudiant doit impérativement prendre rendez-vous ou s'inscrire en ligne à partir de mi-juillet 2017 sur le site de l'Université de Strasbourg :

<http://www.unistra.fr>

Dérogation à la date limite de dépôt des dossiers

Une dérogation pour soumettre un dossier hors délai ne peut être accordée qu'à titre exceptionnel. La demande et le motif justifiant le retard doivent être adressés par écrit au Président de la Commission Pédagogique via la Scolarité de l'UFR de Mathématique et Informatique. Joindre 1 timbre-poste au tarif en vigueur.

A titre d'information, l'attente des résultats de la seconde session n'est pas acceptée comme motif de retard.

Recours

Si vous contestez la décision prise sur avis de la Commission Pédagogique, vous avez la possibilité d'intenter, soit un recours gracieux auprès du Président de l'Université de Strasbourg, soit un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Le recours doit être adressé dans un délai de deux mois à compter de la date de notification de la décision.

Dans le cas d'un recours gracieux, la demande et le motif justifiant le recours doivent être adressés par écrit, à M. le Président de l'Université de Strasbourg, Institut Le Bel, la Présidence, 4, rue Blaise Pascal, CS 90032, 67081 Strasbourg Cedex.

Les recours gracieux peuvent être directement adressés par écrit au Directeur de l'UFR de mathématique et d'informatique, 7, rue René Descartes, 67084 Strasbourg Cedex.

Un nouveau dossier complet doit être joint à votre demande.